COMMUNE DE SAINT-BENOÎT



ADMINISTRATION MUNICIPALE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 DECEMBRE 2021

<u>DELIBERATION Nº 083 - 12—2021</u> - Direction Cadre de Vie Service Foncier CESSION COMMUNE /DOM HYGIENE INDUSTRIE PARCELLE BD 226

(La commission travaux et aménagement, environnement et agriculture a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents)

Le Maire certifie :

> que le compterendu de cette délibération a été affiché en Mairie le

p que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 26 Novembre 2021.

> que le nombre des membres en exercice étant de 39,

Présents	29
Représentés	04
Excusés	0
Absents	6
Total des votes	33

Le Maire,

L'An Deux Mille Vingt et Un, le samedi 4 décembre à 9 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'Echange de la Médiathèque de Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

ETAIENT PRESENTS EGALEMENT:

MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET – Eric NIOBE - Monique MARIMOUTOU TACOUN - Patrice BOULEVART - Sarah SALAH – ALY —-Fara ARMOUGOM - Patrice ELLAMA –Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Ruddy VOULAMA – Evelyne GLENAC - Angélique PEDRE – Sophie AUDIFAX ép. LEBON - Jack TAVEL – Noëlle CHANE FAN - Fabienne BORNEO – Philippe LE CONSTANT - Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX

ONT DONNE PROCURATION: Eric CARITCHY à Monique MARIMOUTOU TACOUN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH - ALY - Christelle HOAREAU à Marie Michèle MARIAYE - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX

ABSENT EXCUSE:

ABSENTS: Anrifadjati TOILIBOU - Daniel SANDANON - Alicia HAYANO - Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER - Hans DIJOUX —

Secrétaire de séance

Angélique PEDRE

P. SELLY

Accusé de réception en préfecture 974-219740107-20211222-DEL083122021-DE Date de réception préfecture : 22/12/2021

DRIE

Le Président informe l'Assemblée que la Société DOM HYGIENE INDUSTRIE a sollicité la ville pour l'acquisition d'une parcelle communale bâtie, située au 3, rue des Dahlias à Bras Fusil.

La parcelle cadastrée BD 226 d'une superficie de 1555 m² située en zone Ue du PLU, a été évaluée par les services des Domaines à 318 000 € (marge d'appréciation + ou − 10%).

Après discussions avec les services de la ville et compte tenu des travaux à réaliser sur le local, la Société DOM HYGIENE INDUSTRIE propose d'acquérir le bien au prix de 300 000 €

Aussi, afin de donner suite à la demande, le Président propose à l'Assemblée :

- D'approuver la cession de ce bien à la Société DOM HYGIENE INDUSTRIE au prix de 300 000 euros, eu égard à l'évaluation des Domaines, hors frais du notaire et sans recours à un concours bancaire.
- De l'autoriser ou d'autoriser l'adjoint délégué à signer tous les actes y afférents,
- D'inscrire cette recette au budget communal de 2022.

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire,

Patrice SEL